

# Mise à jour de cette page : Punaises de lit : Prudence avec les produits utilisés

29/01/2026

Tolcovigilance des produits biocides  
et des intrants du végétal

## Punaises de lit : prudence avec les produits utilisés

En plus des conséquences physiques et psychologiques liées aux punaises de lit, des intoxications peuvent survenir avec les produits utilisés pour les éradiquer. L'Obse des cas des Centres antipoison entre 2007 et 2021 révèle 1 056 cas d'exposition à des produits de lutte contre les punaises de lit dont 74 cas d'intoxication de gravité forte. Les cas graves étaient plus fréquents avec des substances interdites (dont un décès d'enfant). Les recommandations en cas d'intoxication sont rappelées.



Les punaises de lit sont de petits insectes qui se nourrissent de sang et peuvent l'homme durant la nuit provoquant des démangeaisons avec parfois des réactions allergiques plus ou moins localisées sans compter les conséquences psychologiques de l'infestation du domicile.

Les punaises se transmettent par l'intermédiaire de vêtements, de bagages ou de meubles lors des voyages ou d'achat de seconde main. Elles se cachent le plus souvent dans les matelas et sommiers mais aussi dans les plinthes, prises électriques, fissures etc [1].

Une étude Insep estime que 7 % des Français auraient été touchés entre 2016 et 2020. Toutes les catégories socio-professionnelles semblent concernées de manière équivalente.

Les punaises de lit sont particulièrement tenaces car leur espérance de vie même sans se nourrir peut dépasser un an. De plus, une femelle pond de cinq à quinze œufs par jour, entraînant une multiplication très rapide lorsqu'aucune action n'est engagée [2].

L'éradication de ces parasites peut donc être particulièrement difficile et blesser les victimes à employer toutes sortes de méthodes, dont certaines sont inefficaces voire dangereuses.

Pour mieux comprendre les circonstances menant à une intoxication, les conditions à des produits de lutte contre ces punaises de lit recensés dans les Centres antipoison français de 1999 à 2021, ont été analysés.

### Des expositions en constante augmentation depuis 2007 plus féminines que la pandémie de Covid-19

Le premier cas d'exposition à un produit de lutte contre les punaises de lit identifié dans la base de données des Centres antipoison (CICAP) date de 2007. Puis de 2007 à 2021, 1 056 personnes exposées à des tels produits sont enregistrés.

Le nombre de cas commence à augmenter à partir de 2016, et plus fortement encore à partir de 2016 avant de diminuer en 2020 et 2021 (cf. Figure 13). Cette diminution pourrait être liée à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné un ralentissement voire un arrêt complet des déplacements touristiques, nationaux et internationaux, secteurs de propagation. Les cas sont surtout majoritairement dus à des produits utilisés dans le cadre de la lutte contre les punaises de lit.

Le nombre de cas commence à augmenter à partir de 2016, et plus fortement encore à partir de 2016 avant de diminuer en 2020 et 2021 (cf. Figure 13). Cette diminution pourrait être liée à la pandémie de Covid-19 qui a entraîné un ralentissement voire un arrêt complet des déplacements touristiques, nationaux et internationaux, secteurs de propagation. Les cas sont surtout majoritairement dus à des produits utilisés dans le cadre de la lutte contre les punaises de lit.

Suite à une exposition à ces produits de lutte contre les punaises de lit, 75,5 % des personnes (n=792) ont présenté des symptômes. Il s'agit principalement de symptômes liés à des voies respiratoires (gêne respiratoire, toux, douleur ou irritation angulaire) ainsi que de symptômes cutanés (démangeaisons, irritation cutanée), ou encore de symptômes vertigeux et douleurs abdominales.

xivigilance des produits biocides utilisés dans la lutte contre les

t.

## CONSULTER l'article

[https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN18\\_Novembre2022\\_Pu](https://vigilances.anses.fr/sites/default/files/VigilAnsesN18_Novembre2022_Pu)

Ressources pour  
comprendre et transmettre

**Format :**

Article en ligne

**Année :**

2022

**Editeur :**

Agence nationale de sécurité  
sanitaire de l'alimentation, de  
l'environnement et du travail